

Les troubles DYS en entreprise

Si la dyslexie est le trouble le plus connu, les employeurs se trouvent parfois démunis face à un salarié « Dys ». Dyslexie, dyspraxie, dyscalculie... Qu'est-ce que cela signifie et comment les prendre en compte au quotidien dans l'entreprise ?

Les troubles « Dys », de quoi parle-t-on ?

Les personnes Dys ont une intelligence normale, mais rencontrent des troubles du langage et des apprentissages. Ces troubles invisibles concerneraient 6 à 8 % des français. La loi de 2005 a permis leur reconnaissance. Ces troubles étant de mieux en mieux diagnostiqués et pris en charge dès l'enfance, de plus en plus de personnes reconnues Dys vont intégrer le monde du travail dans les années à venir.

Quelques définitions

Dyslexie : trouble de la lecture et / ou de l'écriture, induisant souvent une **dysorthographe**.

Dyscalculie : trouble des activités numériques et des compétences logico-mathématiques.

Dyspraxie : trouble de l'organisation du geste.

Dysphasie : trouble du langage oral.

Et enfin la **dysgraphie** est un trouble du geste graphique.

Ces troubles sont durables et il est fréquent que plusieurs soient associés. Cependant il est possible de compenser les difficultés rencontrées.

Comment accompagner un collaborateur ?

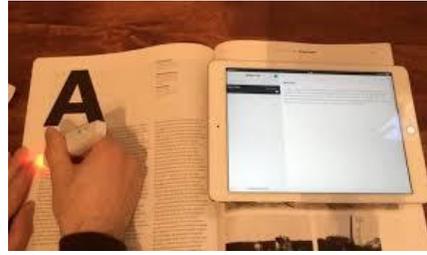
Chaque *Dys* est unique. L'important n'est pas de savoir quel *Dys* est votre collaborateur, mais de comprendre ce dont il a besoin pour compenser ses difficultés et mettre à profit ses compétences. Des solutions existent.

Aménagements organisationnels : la présence d'un tuteur lors de l'intégration, un environnement de travail propice à la concentration et un cadre de référence précis permettent à la personne Dys de se sentir à l'aise. Expliquer et reformuler les consignes, donner du temps, communiquer de façon claire et synthétique sont des aides humaines simples et nécessaires.

A éviter : les informations et consignes transmises entre 2 portes, l'implicite, l'écriture manuscrite, les documents surchargés, la rédaction de compte-rendu, la prise de notes...

Aides techniques : logiciels de dictée vocale et logiciels correcteur, stylos de lecture numérique, enregistreurs pour les réunions, écran d'ordinateur plus grand

sont autant d'outils technologiques indispensables. Ces aménagements de poste



légers, peuvent être financés par l'Agefiph.

Les personnes Dys sont souvent perçues comme curieuses, imaginatives et persévérantes et leurs stratégies de compensation parfois innovantes sont profitables au collectif de travail.

Et n'oubliez pas d'utiliser la police Arial 14 !

⇒ Que la compensation du handicap soit liée à l'accès ou au maintien dans l'emploi de personnes handicapées, Cap emploi-Sameth vous conseille et vous accompagne.

L'Agefiph propose, en complément des aides de droit commun, des aides et prestations destinées à compenser le handicap dans l'emploi.

Contactez l'Agefiph : entreprises.grand-est@agefiph.asso.fr



Pour plus de renseignements : FFDYS Fédération Française des Dys - <http://www.ffdys.com/> Histoire de comprendre les DYS en entreprise. Une Journée Nationale des Dys a lieu chaque année au 2nd semestre.